

## Calendrier du Système de transfert des contingents en 2024/2025

Session	Échéance pour les ventes	Date effective la plus tôt pour les ventes/achats	Date rouge/verte	Unités disponibles pour transfert	Échéance pour les achats	Date du TC	Résumé du TC
<b>2024</b>							
TC-2	9 mai	Pondeuses – 7 mai / 25 Poulettes – 4 juillet / 24	16 mai	À déterminer	6 juin	20 juin	27 juin
TC-3	12 septembre	Pondeuses – 24 sept. / 25 Poulettes – 14 nov. / 24	19 septembre	À déterminer	17 octobre	31 octobre	7 novembre
<b>2025</b>							
TC-1	9 janvier	Pondeuses – 8 jan/26 Poulettes – 20 mars/25	16 janvier	À déterminer	13 février	27 février	6 mars

**ÉCHÉANCE POUR LES VENTES :** Date FINALE pour qu'un producteur offre des unités à vendre dans la session de TC

**DATE EFFECTIVE :** En lien au transfert des contingents, la date à laquelle le vendeur aura retiré les oiseaux de ses installations enregistrées ou la date à laquelle l'acheteur placera les oiseaux dans ses installations enregistrées.

**DATE TOUGE / VERTE :** « FEU VERT » ou « FEU ROUGE » pour la tenue d'un TC : la EFO annoncera le nombre d'unités à transférer en vertu du STC

**NBRE D'UNITÉS DISPONIBLES POUR LE TRANSFERT :** Au moins un titulaire admissible de contingents offre des unités de contingents à transférer (vente)

**ÉCHÉANCE POUR LES ACHATS :** Date FINALE à laquelle un producteur peut présenter une offre d'achat d'oiseaux et les documents nécessaires pour participer à la session de TC

**DATE DU TC :** Le TC aura lieu s'il y a un minimum de un (1) vendeur et de un (1) acheteur

**RÉSUMÉ DU TC :** Les résultats de la session du TC seront publiés

**À DÉTERMINER :** À déterminer